

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 417

présenté par

Mme Lepetit, M. Blein, M. Goldberg, Mme Got, M. Laurent, Mme Maquet, Mme Massat,
M. Pupponi, M. Rogemont et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« à compter du 31 décembre 2012. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est d'appliquer l'abrogation dudit article au 31 décembre 2012.